

On compte les ministres de la guerre qui n'ont pas eu pour elle les égards les plus raffinés et les faveurs les plus exceptionnelles.

Nous nous sommes laissé dire qu'elle était précisément en passe de faire adopter par les bureaux, où l'amitié du général Caffarel lui donnait ses petites et ses grandes entrées, tout un système de gamelles hygiéniques et autres fournitures militaires.

Le plus grave, peut-être, c'est que son appartement, très loin de l'Arc-de-Triomphe, paraît être, depuis le bel âge, le rendez-vous d'une foule d'aventuriers suspects, dont les moustaches jaunes et l'accent allemand devaient donner fort à penser, et qui s'y recontraient, comme sur un terrain neutre, avec les marchands de rubans de la rue Saint-Dominique.

Que se passait-il, au juste, dans ces équivoques conciliabules ?

Il ne serait pas étonnant que ce soit chez M^{me} Limousin qu'Abanel a fait connaissance de la jeune étrangère qu'il a soufflé, depuis, au général Caffarel. Ce n'est pas, sans doute, le seul mystère qu'éclaircira l'instruction désormais ouverte.

Le bruit de l'arrestation de M^{me} Limousin à son domicile, et du baron Kreitmayer, d'origine allemande, a couru dans la soirée ; mais, renseignements pris, ce bruit n'était pas fondé.

Le XIX^e Siècle se dit prêt à nommer le dernier pigeon du général Caffarel. Un négociant de province qui, piqué de la tarentule des décorations, allait verser 30,000 francs à la complice du sous-chef d'état-major général, quand il s'est brusquement aperçu du traquenard.

Appelé par le ministre de la guerre, le général a, comme nous l'avons déjà dit, fait immédiatement des aveux complets.

Le Petit Moniteur universel dit que l'enquête a permis d'établir que le général Caffarel recevait tous les soirs, avenue de Wagram, des officiers allemands.

D'après le Gil Blas, on a de fortes raisons de considérer comme de véritables espions la dame Limousin et son ami Kreitmayer. Ces deux personnages seront vraisemblablement arrêtés aujourd'hui.

Le Petit Journal dit que le baron Kreitmayer était lieutenant dans l'armée bavaroise. Il fut condamné à deux ans de forteresse pour avoir livré des documents militaires à un officier français. Il semble que, réfugié en France à la suite de cette condamnation, il eût dû être tenu en suspicion par ses nationaux. Néanmoins, il avait ses grandes et ses petites entrées à l'ambassade allemande.

M^{me} Limousin est fille d'une Prussienne, mariée à un Français. Elle recevait du ministre de la guerre des documents qu'elle traduisait en allemand et qu'elle envoyait à Berlin. Elle recevait familièrement les généraux C... et D..., et un autre officier supérieur.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le Voltaire annonce qu'hier, en arrivant au ministère, le général Ferron convoqua la commission des chemins de fer, pour savoir si quelques pièces auraient été soustraites. Puis, pris d'une légitime inquiétude, il se fit apporter tous les dossiers des directeurs et des chefs de service du ministère. On parle déjà de quatre démissions ou révocations. Quant aux rapports du général Caffarel avec les officiers allemands, il ne paraît pas jusqu'ici qu'ils aient été autres que ceux auxquels sont obligés de se soumettre les hauts fonctionnaires du ministère.

La commission des railways s'est réunie pour vérifier si les graphiques et les ordres préparés

étaient au complet et si les compagnies du Nord et de l'Est avaient bien reçu la circulaire adressée, en janvier, alors que le général Caffarel était chargé de ces services. Cette circulaire a été reçue. Quant aux autres pièces, il faudra plusieurs jours pour les réviser.

LES POURSUITES JUDICIAIRES

Le ministère de la guerre se désintéresse absolument de l'affaire du général Caffarel ; il l'abandonne entièrement à M. Athalin, jugé d'instruction. Il est probable que le général Caffarel sera transféré demain de la prison du Cherche midi à Mazas.

L'arrestation du général d'Andlau, sénateur de l'Oise, est imminente.

Les tripotages du général d'Andlau remontent à plusieurs années. Vous trouverez trace des tristes agissements de M. d'Andlau dans le numéro de la Dépêche du 9 juillet 1885, au compte-rendu de l'affaire du curé Cathala. Vous vous souvenez que ce curé, pour se faire nommer à un siège épiscopal, avait promis 30,000 fr. à son frère, qui avait des relations dans le monde parisien.

M. le sénateur d'Andlau était une des personnes sur lesquelles on comptait le plus pour enlever le poste envié. Il aurait touché à cette époque, un pot de vin de 12,000 fr., pour décrocher la précieuse timbale épiscopale.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Un correspondant du Journal des Débats écrit de Saint-Etienne, le 8 octobre :

« Hier, à midi, le général Boulanger déjeunait au restaurant, lorsque un rédacteur du Petit Memorial lui communiqua les épreuves des télégrammes que le journal venait de recevoir relativement à l'affaire Caffarel. Le général parut profondément ému et pria le journaliste de vouloir bien lui communiquer, qu'elle que fût l'heure de la nuit, les nouvelles relatives à cette affaire qu'il pourrait recevoir. Immédiatement après le départ du rédacteur du Petit Memorial, le général Boulanger se mit à écrire, et quelques instants après, il envoyait porter au bureau télégraphique un télégramme de plus de 600 mots. »

L'Intransigeant dit que le nom du genre du président de la République a été prononcé à propos de ces tripotages.

Le Soleil croit savoir que M. Wilson a été mandé à Paris pour être entendu par le juge d'instruction.

Le conseil d'enquête, devant lequel sera traduit le général Caffarel, se réunira jeudi et se prononcera le jour même sur les faits dont le général est accusé.

Dimanche matin, M. Goron s'est rendu au domicile de Caffarel, où il a opéré une perquisition. Plusieurs papiers ont été saisis.

Paris, 9 octobre.

Le général d'Andlau a été prié de se rendre aujourd'hui au parquet.

LE GÉNÉRAL CAFFAREL DEVANT LE GÉNÉRAL FERRON

Le National raconte ainsi la scène de l'interrogatoire du général Caffarel par le ministre de la guerre.

« En présence de la gravité des révélations, M. Rouvier fit comparaître séance tenante le général Caffarel et invita le ministre de la guerre à assister à l'entrevue. Ce fut ce dernier qui interrogea le général Caffarel dès son entrée ; il lui posa une question :

— Vous connaissez M^{me} Limousin ? » Le général hésitant à répondre, le ministre de la guerre répéta sa question sur un ton sec et tranchant. — Oui, répondit le général Caffarel.

qu'il exagérât et poussait jusqu'à ses dernières limites.

Et cela se comprend, ne se rattachant plus que par ce point seul à la société qui l'avait justement renié, il se parait de sa parole dont il avait fait une vertu, et en était fier aux yeux de tous.

Le Canadien savait tout cela.

Aussi, après avoir, en un tour de main, fait disparaître les rifles accrochés au manteau de la cheminée, il s'était mis tranquillement à lever les barres, à repousser les verrous et à tourner la clef dans la serrure de la porte.

Les deux aventuriers avaient essayé de lui faire quelques observations sur l'imprudence qu'il commettait de se mettre ainsi, sans autre garantie, à la merci de cet homme.

Le Canadien leur avait répondu en riant :

— Vous ne connaissez pas le Mayor. J'ai sa parole, elle est d'or ; il tiendra tout ce qu'il a promis et au delà ; je suis aussi en sûreté maintenant que si j'étais dans ma maison de la rue de Paris, à Québec.

— Comme il vous plaira, dit Cœur-Sombre. Et il se détourna avec indifférence.

Le Canadien ouvrit la porte toute grande.

— Entrez et soyez les bienvenus sous ce toit dont vous franchissez le seuil en amis.

— Ne t'inquiète de rien, répondit le Mayor en pénétrant dans la grande salle.

Cet homme était bien tel que l'hôtelier l'avait dépeint aux chasseurs.

La ressemblance était frappante.

Tout, dans ses allures et ses moindres gestes, dénotait l'homme du monde, le « gentleman », ainsi que disent les Anglais.

— Vous connaissez aussi M. X... ? (c'était le nom qu'aurait pris auprès de lui l'agent de la sûreté). — Pas de réponse. — « Connaissez-vous M. X... ? Répondez ! — Oui, confessa le coupable. — Sortez, monsieur ! » Et le ministre, incapable de contenir son indignation, désigna la porte au malheureux qui ne répliqua rien et disparut. En deux mots, le général Caffarel venait d'avouer sa culpabilité. C'est à ce moment que le colonel Brugère partait subitement pour Montsou-Vaudrey et informait M. Grévy de ce qui se passait. »

NOUVELLES ARRESTATIONS

Paris, 10 octobre, soir.

M^{me} de Courtenil a été arrêtée ce matin.

M. Goron, chef adjoint de la sûreté, a procédé, dans l'après-midi, à de nouvelles arrestations.

A cette heure, dit le National, le général d'Andlau doit être arrêté, ainsi que l'agent Bayle.

INFORMATIONS

Commission du Budget

La commission du budget a continué, samedi, l'examen du budget des finances. On se souvient que M. Fernand Faure, rapporteur, avait proposé à la commission, dans sa dernière séance, la suppression de dix-sept directeurs et de trente inspecteurs de l'enregistrement des domaines et du timbre.

La commission, qui avait rejeté la suppression de dix-sept directeurs dans sa dernière séance, décidé aujourd'hui de supprimer trente inspecteurs et de faire conséquemment une économie de 484,000 francs.

Elle a aussi émis le vœu que le gouvernement fit un essai de directions régionales d'enregistrement.

Si cette économie était admise par le gouvernement et par les Chambres, il en résulterait naturellement un remaniement des inspections départementales, puisque dans l'état de choses actuelles il y a un inspecteur par département.

Les chapitres relatifs au matériel et aux dépenses diverses de l'enregistrement des domaines et du timbre ont été réduits, l'un de 28,000 francs, l'autre de 44,000 francs.

Sur la proposition de M. Félix Faure, la commission a émis un vœu tendant à l'unification des diverses catégories de timbres actuellement en usage ; il s'agirait de créer un type de timbre unique correspondant à toutes les variétés de valeurs.

De son côté, M. Fernand Faure a fait une motion qui a été admise à titre de vœu par la commission et qui tend à la suppression du papier timbré ; il s'agirait d'autoriser l'emploi du papier libre, avec apposition de timbres mobiles pour tous les actes qui nécessitent actuellement l'emploi du papier timbré.

La commission a également décidé d'inviter, sous forme de vœu, le gouvernement à étudier la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'aliéner les propriétés domaniales sises en Seine-et-Oise.

Ces propriétés, qui sont pour la plupart affectées à des chasses, représentent une valeur approximative de 20 millions.

Comme indication, la commission a réduit de 10,000 francs le crédit affecté à l'entretien des bâtiments et domaines de l'Etat.

La commission a diminué de 1,000 francs le

Mais son regard repoussait et faisait froid ; on éprouvait un indicible sentiment de malaise et de répulsion à sa vue.

Le Mayor ne semblait se préoccuper que très médiocrement de cet effet qu'il produisait sur tous ceux avec lesquels le hasard le mettait en rapport.

Il est vrai qu'il devait depuis longtemps y être accoutumé.

Une quinzaine d'individus, appartenant à toutes les nationalités existantes, mais dont la majorité provenait du Mexique, entrèrent dans la cabane à la suite du Mayor.

Une vingtaine d'autres étaient restés au dehors, accroupis autour d'un immense feu qu'ils avaient allumés pour se réchauffer, ou occupés à donner la provende à leurs chevaux, tout en préparant à souper pour eux-mêmes.

Tous ces individus d'aspect farouche et repoussant, sur les traits desquels le mot *potence* était écrit très lisiblement, étaient armés jusqu'aux dents et vêtus d'habits qui avaient dû, à une autre époque, être magnifiques, mais maintenant n'étaient plus que de lamentables guenilles, où les trous le disputaient aux taches.

Ce qui ne les empêchait pas de se redresser et de se draper fièrement dans leurs haillons, et de prendre des airs de capitans.

— Hé ! dit le Mayor en s'adressant au Canadien occupé à jeter d'énormes brassées de bois dans le feu, te défies-tu de moi, compadre ?

— Moi ? Pourquoi me demandez-vous cela, Mayor ?

— Ordinairement tu as quatre rifles accrochés au manteau de ta cheminée, comment n'y sont-ils pas en ce moment ?

chapitre concernant le personnel des douanes, pour indiquer au gouvernement qu'il conviendrait, suivant elle, de réduire ce personnel et de ramener notamment de 20 à 23 le nombre des directions principales des douanes.

Enfin, les chapitres relatifs au matériel et aux dépenses de l'administration des douanes ont été réduits l'un de 20,170 francs, l'autre de 20,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Ecole normale d'institutrices. — M^{me} Wolter-Tissot, chargée, par intérim, de la direction de l'Ecole normale de Lons-le-Saulnier, est chargée, pendant l'année 1887-1888, de la direction de l'Ecole normale de Cahors (emploi nouveau).

Ecole municipale de dessin. — Les cours de dessin de l'école municipale de Cahors s'ouvriront, pour l'année scolaire 1887-1888, le jeudi 3 novembre prochain. Ces cours auront lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine. Les élèves pourront se faire inscrire chez M. Calmon, directeur de l'école, jusqu'au 1^{er} novembre.

Contributions directes. — Un concours d'admission au surnumérariat des contributions directes sera ouvert dans les premiers mois de l'année 1888.

Le registre d'inscription ne sera clos que le 15 décembre au lieu du 30 novembre pour les engagés conditionnels actuellement sous les drapeaux et devant être renvoyés le 15 novembre.

Paiement des réquisitions faites pendant la durée de l'expérience de mobilisation. — MM. les maires des communes du département du Lot où des réquisitions ont été faites par les troupes du 17^e corps d'armée pendant la durée de l'expérience de mobilisation (fourniture de vivres et fourrages, et fourniture de voitures à colliers pour le transport du personnel et du matériel), sont priés de vouloir bien en donner avis immédiatement à la préfecture.

Les formules imprimées qui pourront leur être nécessaires pour obtenir le paiement des prestations requises, leur seront adressées sans délai par les soins de M. le sous-intendant militaire.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M^{me} de Gavardie, mère de M. de Gavardie, directeur des Contributions directes du Lot et du sénateur des Landes, décédée à l'âge de quatre-vingt-huit ans, au château de Caunelle. Elle était sœur du docteur Dufau, ancien maire de Mont-de-Marsan, qui fut représentant du Tiers-Etat pour la sénatorialité de Marsan à l'Assemblée nationale de 1789.

Aux planteurs de tabac

Les cultivateurs du canton Sud de Cahors seront admis à faire à la mairie de leur commune la déclaration de plantation de tabac pour 1888, aux dates ci-après :

— Ah ! bon ! C'est cela qui vous inquiète ? fit-il en haussant légèrement les épaules ; ne vous ai-je pas dit que mes enfants sont de retour à la maison ? Quand je leur ai donné l'ordre de se retirer, ils ont insisté pour emporter les rifles avec eux. Voulez-vous que je rappelle mes gars ? ajouta-t-il de l'air le plus naturel, mais avec une imperturbable effronterie.

— Non, dit le Mayor en s'asseyant près d'une table et jetant un regard inquisiteur autour de lui. Le coup d'œil ne manquait pas de pittoresque.

Les quatre bandits faits prisonniers étaient garrottés et couchés sur une table.

Non loin d'eux, les deux chasseurs, toujours attablés, buvaient ou semblaient boire, sans paraître attacher la moindre attention à ce qui se passait autour d'eux.

Les bandits s'étaient assis autour des tables inoccupées et buvaient à longs traits les liqueurs servies par l'hôtelier.

Ce tableau, digne de Rembrandt ou de Salvator Rosa, était éclairé de la façon la plus fantastique par la lumière des lampes presque effacée par celle du foyer.

Au dehors, on apercevait le campement des autres bandits à demi-noyé dans le brouillard, qui, de nouveau, s'était abattu sur la vallée.

Après avoir examiné pendant quelques instants les deux chasseurs d'un air soupçonneux, le Mayor appela l'hôtelier.

— Qui sont ces deux hommes ? demanda-t-il à voix basse.

— Deux chasseurs bien connus dans la prairie, répondit le Canadien.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

Ceux qui sont domiciliés à Cabessut-Bas, rues St-Urcisse, Coin-de-Lastié, Fangas, Bouscarrat, Lacoste, Nationale, Darnis, Cheval-Blanc, Temple, Brives et Vayrols, les 10 et 11 octobre de neuf à quatre heures (Cahors) ;

Ceux domiciliés rues Mascouton, Mouton, Corridor, Donzelle, de la Passade, quai Ségur, rue Mordaigne, St-Laurent, rue Basse-Nationale, Cabessut-Haut, les 12 et 13 octobre, de neuf heures à quatre heures (Cahors) ;

Les habitants de Bégouas, Cavanès, St-Cirice et Ramonets, les 14, 15 17 et 18 octobre, de neuf à quatre heures (Cahors) ;

Ceux domiciliés à Coty, Camp-des-Monges, Vallon-de-Marmotin, le Pech, St-Georges, Queysines, Poyrequillaud, Roc-de-Lagasse, Larozière, Mathieu, le 15 octobre, de neuf heures à quatre heures (Cahors) ;

Ceux domiciliés à Frechevise, Arbois, Fontanel, Peyrolis, les Jonies, Durands, Dines, Péchagal, Selvas, Vignals, Labéraudie et Cabzat, le 17 octobre, de neuf heures à quatre heures (Cahors) ;

Ceux domiciliés rues du Four-St-Barbe, des Maures, du Piot, boulevard Sud, Pots-Triquoats Carmes-Bas, de la Gendarmerie et des Hortes, les 18 et 19 octobre, de neuf heures à quatre heures (Cahors) ;

Les habitants de la commune d'Arcambal, les 10, 11, 12 et 14 octobre, de neuf heures à trois heures (Arcambal) ;

Ceux de la commune de Labastide-Marnbac, les 10, 11 et 12 octobre, de midi à quatre heures (Labastide-Marnbac).

Lavergne

La gendarmerie de Gramat a arrêté, samedi dernier, le nommé Tournié, âgé d'environ 53 ans, natif de la commune de Lavergne. Il est accusé d'avoir commis, sans violence, plusieurs attentats à la pudeur sur des enfants âgés de huit à neuf ans.

Le Canal des Deux-Mers. — M. le capitaine d'état-major en retraite Dufresnel a remis, jeudi dernier, à M. Hérédia, ministre des travaux publics, une demande de concession du canal des Deux-Mers, offrant de déposer une caution de 250 millions destinés à garantir l'exécution intégrale de ce gigantesque travail.

Ajoutons que les capitaux offerts proviennent d'un syndicat anglais, et que l'idée et la concession sont les mêmes que celles du canal des Deux-Mers Duclerc Cabon, dont l'opinion publique et les Chambres se sont occupées à l'origine de la question.

Purification des liquides. — On nous signale une découverte appelée à faire un certain bruit dans le monde, et qui rendra de très grands services, si elle tient ce qu'elle promet.

Il s'agit de la purification des liquides au moyen de l'électricité. L'auteur de cette découverte serait M. de Méritens, qui est déjà connu dans le monde de l'électricité. Son procédé consiste à placer dans le liquide à purifier des plaques d'argent et à y faire passer des courants électriques dans des conditions particulières. Les impuretés de l'eau, les microbes, bacilles et autres corps qu'elle renferme, viennent se déposer sur les plaques, et le liquide devenu transparent et sain peut être consommé sans inquiétude.

On nous assure que M. Pasteur, qui assistait à la première expérience publique du procédé de M. de Méritens, aurait chaleureusement félicité son auteur.

Bourses commerciales. Un concours pour l'attribution des bourses commerciales de séjour à l'étranger aura lieu cette année. Ce concours, auquel pourront être seuls admis les élèves diplômés des écoles de commerce reconnues par l'Etat, comprendra des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites auront lieu le 25 octobre prochain, au chef-lieu de chaque département ; les épreuves orales auront lieu à Paris, le 14 novembre.

Le programme des conditions à remplir est déposé à la préfecture (3^e division), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Esclauzels

Ces jours derniers, les enfants de M. Bouysi, de Concois, s'amusaient avec leur gros chien, lorsque celui-ci s'est retourné contre eux et a mordu un des enfants.

Le lendemain matin, le chien est parti en mordant tout ce qu'il trouvait sur son passage.

Accident. — Un marchand de moutons de la commune de Concois, venait de Limogne et se rendait chez lui, monté sur sa charrette, en compagnie de sa femme. Le cheval ayant pris subitement une allure plus vive, la femme perdit l'équilibre et tomba sur la route. Elle fut relevée sans connaissance. On espère que ses blessures ne seront pas graves.

Cajarc

Depuis quelques jours de nombreux chiens enragés parcourent les rues de la ville. On en a déjà abattu un.

Empoisonnement par les champignons. — Nous trouvons dans le *Journal de Rouen* le récit suivant, d'un empoisonnement par les champignons.

M. Huet journalier, rue St-Vivien 33, était allé, samedi dernier, déjeuner avec sa femme et ses trois enfants, chez sa mère, M^{me} Huet, pâtissière, rue Armand-Carrel. Son beau-frère, M. Cazot, et un employé, M. Mesnil, étaient du repas.

Tout se passa à merveille. C'est seulement dans la nuit de dimanche, — c'est-à-dire plus de trente-six heures après — que les symptômes d'empoisonnement commencèrent à se manifester.

Louise, l'aînée des enfants de M. Huet, petite fille de six ans, commença à être prise de convulsions terribles. Elle avait le visage tout violacé et, sous le coup d'atroces douleurs, elle se tordait en poussant des cris. Son père et sa mère, presque aussitôt, ressentirent les atteintes du mal.

On apprit qu'en même temps le beau-frère, M^{me} Huet et M. Mesnil, étaient pris à leur tour des mêmes douleurs.

M. le docteur Aupinel, appelé aussitôt, prodigua ses soins aux malades. Mais, malgré tous ses efforts, l'enfant succomba au bout de quelques heures. La pauvre petite fille s'est débattue jusqu'à la fin, dans d'atroces souffrances, les membres tordus, la poitrine secouée par de violents hoquets, elle a expiré au milieu d'une agonie qui arrachait les larmes à toutes les personnes présentes.

Son père et sa mère ont été aussi fort malades. M^{me} Huet, M. Cazot et M. Mesnil ont été moins éprouvés ; mais cependant, ils se ressentent encore de l'accident.

En questionnant les époux Huet, M. le docteur Aupinel, avait appris qu'ils avaient mangé des champignons chez M^{me} Huet. Ce qui confirme bien que c'est là, la seule cause du malheur, c'est que seuls les deux derniers enfants de M. Huet n'ont rien éprouvé, et seuls ils n'avaient pas mangé du plat vénéneux.

Les déboires d'un millionnaire. — Le savetier Poillerat, qui vient d'hériter de 40 millions, connaît déjà les inconvénients de la fortune.

Un socialiste écrit : « Je crois pouvoir vous affirmer, monsieur le rédacteur, que le citoyen Poillerat sera mis en demeure de faire de sa fortune un usage conforme aux volontés du peuple, »

« Il a semblé à quelques-uns que tout d'abord le parti socialiste devra prélever un droit dans le genre du droit des pauvres pour le consacrer à la propagation de la bonne cause. »

« Après quoi, sur la part qui restera et qui n'en sera pas moins considérable, un hôpital destiné aux socialistes malheureux devra être édifié. »

'S'il avait su devenir quarante fois millionnaire, Poillerat aurait moins prêché jusqu'à aujourd'hui le partage de tous les biens !

GRAND CIRQUE ROMAIN

(DIRECTION CASUANI FRÈRES)

Nous lisons dans l'*Echo de la Dordogne* : Le grand cirque Romain a donné jeudi, à deux heures et demie, une matinée gratuite, pour les enfants des écoles communales.

Il est impossible de rêver rien de plus charmant que le coup-d'œil de l'immense Cirque des frères Casuani, dont tous les gradins étaient surchargés d'enfants endimanchés et la joie peinte sur le visage. A droite, l'administration avait fait placer les fillettes et à gauche les petits enfants.

Jamais représentation n'eût un succès plus grand. C'étaient, à tout instant, quand apparaissaient les clowns bariolés, des envolées de rires cristallins, et de véritables tonnerres d'applaudissements, lorsqu'un écuyer exécutait ses périlleux exercices.

Le spectacle était très bien composé. M. Dubouchet, l'excellent régisseur général de l'établissement, avait pris les mesures les plus complètes pour empêcher l'encombrement et faciliter l'entrée et la sortie de tout son petit public.

Après la série des exercices, une très amusante pantomime, intitulée *La flûte enchantée* a clos cette matinée, qui restera comme un très agréable souvenir pour tous ceux, petits et grands, qui ont eu la bonne fortune d'y assister.

M. le maire est venu, nous dit-on, jeter un coup-d'œil à cette charmante représentation et a félicité l'administration du Cirque d'avoir aussi bien fait les choses. Nul, parmi nous, ne sera surpris du soin que MM. Casuani ont apporté à

cette représentation gratuite, car ils sont de longue date connus à Périgueux et personne n'ignore que le grand Cirque Romain a toujours, et en toute occasion, souci de sa vieille et excellente réputation.

Vendredi, grande représentation au bénéfice de M. Dubouchet. On sait à quel point le régisseur général du grand cirque Romain est sympathique parmi nous ; aussi peut-on prévoir que le public se rendra en foule à cette soirée, dont le programme est, du reste, aussi bien composé et aussi attrayant que possible.

Il y a quelques jours, le sieur Rémi Lacroix, âgé de vingt-quatre ans, ouvrier cordonnier chez M. Soorzat, aux Quatre-Routes, ayant besoin d'argent, ne crut pouvoir mieux faire que de mettre en loterie, soi-disant pour le compte de son patron, une magnifique paire de bottines. Ayant placé pour 11 fr. 50 de billets, il quitta fortivement le village des Quatre-Routes ; mais il fut arrêté à Souillac et transféré à la prison de Gourdon.

Cela vaut la peine de se déranger pour demander un Almanach des Pilules Suisses ; ils sont donnés gratuitement dans les pharmacies ; très amusants et utiles, 64 pages. Agréables passe-temps.

AGRICULTURE

La Vigne. — Sous ce titre, un honorable négociant de Cognac, M. Gabriel Marchand, vient de publier, dans la *Charente*, l'intéressant article suivant :

Les vendanges sont commencées. La récolte promet, le vin sera bon ; on pense que sa force alcoolique variera de 8 à 9 degrés, ce qui permettrait de faire de l'eau-de-vie de 64 à 65 degrés avec huit parties de vin ; quant au prix de revient, il est difficile à établir, la spéculation offrant déjà de très hauts prix des moûts.

Après de mauvaises années, on ne peut s'attendre que les choses se passeront avec calme ; le négociant a besoin du produit nouveau, sa clientèle en ayant été privée ; il est donc bien naturel que le prix du vin à faire soit disputé.

Dans l'occurrence, le propriétaire avisé profitera sûrement de la situation. En ce qui concerne le vignoble, il se passe quelque chose de remarquable.

Depuis l'apparition du phylloxéra, les vignes périssaient d'année en année, les phylloxériques recommandés n'avaient aucun effet ; le propriétaire arrachait ou cessait de cultiver sa vigne ; les nouvelles plantations qu'il avait faites comme essai mourraient au bout de trois ou quatre ans ; cet état de choses devenait désespérant.

Cette année, des vignes jadis malades n'ont, pour ainsi dire, plus de trace de leurs souffrances antérieures ; elles sont de végétation luxuriante, et portent à leurs sarments de beaux et bons raisins.

A quoi tient ce changement ? Il est difficile à expliquer ; néanmoins, on pourrait en attribuer sinon la cause entière du moins une partie, aux pluies d'hiver et à la grande quantité de terres laissées en chaume sur lesquelles ont poussé des broussailles de toute espèce, qui, par leur multiplicité, forment une digue naturelle empêchant l'écoulement rapide des eaux pluviales.

De là, semblerait la nécessité de reboiser. Le mildew a été avantageusement combattu ; peu de vignes sont dépourvues de leurs feuilles.

L'action, dit-on, amène la réaction et *vice versa*.

Cette amélioration imprévue aura les meilleurs effets ; le viticulteur indifférent sera stimulé ; son voisin, auquel il rend des vignes, avec de petites quantités fait un grand revenu, il ne pourra donc rester en arrière.

Il est heureux que le vin soit cher ; plus il le sera, plus vite le pays sera replanté, et une grande partie de ceux qui avaient abandonné l'agriculture reconstruiront que le travail des champs est encore celui qui offre le plus de sécurité.

Il n'est pas douteux que nos voisins, notamment les Allemands, imitateurs sérieux, cherchent à faire accroître que les Charentes n'ont plus de vignes ; c'est là un de ces stratagèmes contre lequel il importe de réagir.

Prouver le contraire ne nous sera pas difficile.

Dernièrement, à l'exposition du Havre, le jury a décerné un diplôme d'honneur à une collectivité de propriétaires de la région de Cognac pour sa présentation de fines champagnes.

Cette collectivité se composait de 21 propriétaires, présentant 57 échantillons d'âges divers représentant 2,549 hectolitres.

Les chiffres qui suivent prouveront également

que les Charentes ne sont pas dépourvues de vignes, autant qu'on veut bien le laisser supposer :

Avant l'apparition du phylloxéra, la Charente possédait 105,577 hectares de vignes, la Charente-Inférieure 171,961.

Ensemble : 277,538 hectares.
Il en reste :
A la Charente 26,644
A la Charente-Inférieure 38,903
Soit 66,547

Sur lesquels les plantations de cépages américains entrent pour 247 hectares dans la Charente et 712 dans la Charente-Inférieure.

Bien que le vignoble ait été cruellement éprouvé, il y a lieu de remarquer quel en est le rendement actuel.

En prenant en moyenne de 42 hectolitres de vin à l'hectare (chiffre inférieur à la production réelle), nous obtenons, 2,794,974 hectolitres.

Actuellement, on offre du vin à faire de 62 fr. 50 à 75 l'hectol ; en tenant compte de l'emportement de la spéculation et ramenant le chiffre à 50 fr, l'hectol, nous serons encore au-dessous du prix normal.

En multipliant cette somme par la précédente, nous obtenons un total de 139,748,700 fr. représentant la récolte actuelle dans les Charentes.

Ces chiffres modestes prouvent assurément que le pays n'est pas encore ruiné.

BOURSE. — Cours au 10 octobre.

3 0/0	82 1/4
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 90
1/2 0/0 ancien	102 20
1/2 0/0 1883	109 40
Dernier cours du 10 octobre.	
Actions Orléans	1,310 00
Actions Lyon	1,270 00
Obligations Orléans 3 0/0	396 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	293 50
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	349 00

Le Public jugera !

Les cinq documents suivants sont arrivés, comme les dates le prouvent, dans l'espace de huit jours, du même département (Deux-Sèvres), les signataires sont des instituteurs, un secrétaire de mairie et un négociant. Toutes les signatures ont été légalisées par MM. les maires ; tous les malades devront lire ces lettres, qui font honneur à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont à Paris.

Fénéry, le 25 juillet, 1887. — Depuis longtemps, ma mère souffrait ; on avait essayé en vain tous les remèdes, lorsqu'on eut recours aux excellentes Pilules Suisses ; après en avoir pris trois boîtes à 1 fr. 50, elle a été complètement guérie.

DABIN, instituteur, Parthenay, le 27 juillet 1887. — Ma femme souffrait de maux d'estomac continus et intolérables, et d'un enrouement qui ne faisait que progresser ; elle prit les bonnes Pilules Suisses, et depuis lors elle n'a plus de maux d'estomac et son enrouement diminue chaque jour.

BRILLONET fils, marchand, Pougne-Hérison, le 2 août 1887. — Ma femme souffrait depuis longtemps de maux de tête et d'estomac ; par l'usage de vos excellentes Pilules Suisses, elle a été complètement guérie.

MORISSET, secrét^e de mairie, Hérison, le 2 août 1887. — Depuis longtemps ma tante souffrait de maux qu'on ne savait définir et contre lesquels tous les traitements restaient nuls. Seules les Pilules Suisses ont amené une guérison que l'on croyait impossible.

LACROIX, instituteur, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, le 2 août 1887. — Depuis quatre ans, je souffrais cruellement et continuellement du côté du foie. Je fis usage des Pilules Suisses, et j'obtins un soulagement inespéré, car depuis lors je n'ai plus de souffrances. De semblables résultats sont significatifs.

THOMAS, instituteur.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

Le **ROBBOYVEAU-LAFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvée en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme.

Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOYVEAU-LAFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM** est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gonorrhées, Erysipèles, ainsi que le *Lymphatisme*, la *Scrofulose* et la *Tuberculose*.

Dans toutes les Pharm^{ies}. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^r de BOYVEAU-LAFECTEUR.

A VENDRE

Grande et belle propriété dans le Lot.
Prix : 150,000 francs
S'adresser à M^e Lascazes, notaire à Cahors.

Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeau 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la **MÉDAILLE D'OR**
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PERIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sapon forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

1^{re} RÉCOMPENSE 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
BOURBOULE 1878 DIPLOME D'HONNEUR
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

ON DEMANDE

REPRÉSENTANT

dans chaque chef lieu de canton, pour l'article passementerie dames; références exigées. Ecrire à l'Agence de publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, sous le numéro 5796.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LÉUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. — La Boîte. — La Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleury, 38, PARIS
A. LE VASSEUR & C^{ie} ÉDITEURS
de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; de toutes les Publications ADMINISTRATIVES, artistiques, littéraires, etc., etc.
Paris: 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).
ESCOUPE au courant. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron.
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETelle AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, secrétaire, membre de l'Institut; Berthelot, professeur à l'École des langues; G. Darboux, membre de l'Institut; G. Darboux, professeur à l'École des sciences; G. Darboux, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G. A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Mansion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Maitz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° et comportera 1.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs